

SEANCE DU 5 FEVRIER 2019

Procès-Verbal

L'an deux mille dix-neuf et le cinq février, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Vivaroise de Vivier-Au-Court, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

Date de la convocation : 30 Janvier 2019

Etaient présents :

M. COLSON Robert, **M. LE BRETON** Philipe, **M. MILARD** Jean-Louis , **M. DROUARD** André, **M. PETITDAN** René, **M. NORMAND** Michel, **M. DULIN** Michel, **M. DELFORGE** Pierre, **M. COLINET** Jean-Paul, **Mme AIT MADI** Virginie, **Mme BANOUH** Fatiha, **Mme BIHIN** Audrey, **M. BECKRICH** Hervé, **M. CHAOUCHI** Salah, **Mme DISANT** Marie, **M. DUFLOX** Michael, **M. FOSTIER** Patrick, **M. HUART** Yves (à partir du point 6), **Mme LEJEUNE** Simone, **M. MARQUET** André, **Mme MILLET** Sandrine (à partir du point 5), **Mme MOSER** Marie-José (à partir du point 8), **M. NARDAL** Ahmet, **M. RAVIGNON** Boris, **M. WUATELET** Arnaud, **Mme CAPRON** Annie, **M. DALLA ROSA** Sylvain, **Mme FLORES** Maryse, **M. PAILLA** Philippe, **M. LUCZKA** Guillaume, **M. ALEXANDRE** Thierry, **M. SCHUBER** Jean-Claude, **Mme LAPORTE** Dominique, **Mme MINEUR** Sarah, **M. MARTINOT** Daniel, **M. GREGOIRE** René, **M. BRANZ** Cédric, **M. LENOBLE** Bernard, **M. ROUMY** Daniel, **M. PETITFRERE** Robert, **M. DERUISSEAU** Dominique, **Mme MAHUT** Raymonde (jusqu'au point 9), **M. GODIN** André, **M. LANDART** Denis, **M. RENVOY** Jean-Pierre, **M. CLAUDE** Philippe, **M. CALVI** Gérard, **M. DEBAIFFE** Ghislain, **M. FREROT** Jean-François, **Mme HUBERT-KRANTZ** Marie-Françoise, **M. GIBARU** Bernard, **M. WAFFLARD** Dominique, **M. CLAUDE** Jean-Luc, **M. LECOULTRE** Florian, **Mme OSTROWSKI** Marie-Louise, **Mme DEBREUX** Marie-Pierre, **M. KRAUSS** Gérard, **Mme MAJCHRZAK** Joëlle, **M. BEAUFHEY** Alain, **M. FELIX** Daniel, **M. GILLET** Frédéric, **M. CANOT** Philippe (à partir du point 5), **M. BESSADI** Farid (à partir du point 6), **Mme DE BONI** Marzia, **M. DISCRIT** Yannick, **M. HERBILLON** Didier, **Mme HUCORNE** Monique, **Mme HUSSON** Elisabeth, **Mme LOUIS** Rachelle, **M. MARCOT** Franck, **Mme BERTELOODT** Odile, **M. BONHOMME** Bertrand, **M. AUPRETRE** Denis, **M. CARBONNEAUX** Gérard, **M. DUPUY** Jérémy, **M. HELLER** Christophe, **M. BOUCHER** Jean-Louis, **M. MANZONI** Thierry, **Mme NICOLAS-VIOT** Dominique, **M. CHANOT** Jean-Christophe, **M. DUTERTRE** Patrick, **Mme GLACHANT** Geneviève, **M. BAILLY** Christophe, **M. BUSSIERE** François, **M. PIERQUIN** Bernard.

M. WATELET Roger représenté par M. HERBULOT

Mme LANDART Evelyne représentée par KADA Safi

Ont donné pouvoir :

M. DECOBERT Philippe pouvoir à Monsieur COLSON Robert, **M. LEPAGE** Guy pouvoir à M. PETITDAN René, **M. BARTHELEMY** Alain pouvoir à M. HUART Yves, **Mme CORME** Véronique pouvoir à M. DUFLOX Michael, **Mme HANNOTIN** Françoise pouvoir à Mme Lejeune Simone, **Mme JOSEPH** Else pouvoir à M. FOSTIER Patrick, **Mme LEQUEUX** Armelle pouvoir à M. MARQUET André, **M. MARECHAL** Guillaume pouvoir à M. BECKRICH Hervé, **M. STRINGER** Bernard pouvoir à M. CALVI Gérard, **M. LOTTIN** Patrick pouvoir à M. LECOULTRE Florian, **M. APOTHELOZ** Christian pouvoir à M. HERBILLON Didier.

Etaient excusés :

M. MOINE Eric, **M. BANA** Mistral, **M. DARKAOUI ALLAOU** Darkaoui, **Mme DUVAL** Cendrina, **Mme PIGEAUD** Mélanie, **Mme MEURIE** Dominique.

Etaient absents :

M. DUMONT Christophe, **M. PINTEAUX** Jean-Luc, **Mme JALOUX** Ginette, **M. MAROT** Christophe, **M. WELTER** Christian, **Mme LAIR** Mandy, **M. BONHOMME** François, **Mme SILICANI** Marie-Inès.

Membres en exercice : 112

Membres présents et représentés :

Du point 1 au point 4 : 82 présents et 10 pouvoirs donnés

Au point 5 : 84 présents et 10 pouvoirs donnés

Aux points 6 et 7 : 86 présents et 11 pouvoirs donnés

Aux points 8 et 9 : 87 présents et 11 pouvoirs donnés

Du point 10 au point 16 : 86 présents et 11 pouvoirs donnés

Le Conseil communautaire a désigné **Bernard LENOBLE et André DROUART** en tant que secrétaires de séance.

Le Conseil communautaire passe ensuite à l'ordre du jour.

1. CC190205-01 Compte-rendu des décisions prises par le Président sur délégation du Conseil Communautaire

Monsieur le Président présente le rapport,
Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Président sur délégation du Conseil Communautaire

2. CC190205-02 Procès-Verbal du Bureau Communautaire du 13 Décembre 2018

Monsieur le Président présente le rapport,
Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le Procès-Verbal des décisions prises par le Bureau Communautaires lors de sa réunion le 13 Décembre 2018

3. CC190205-03 Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 18 Décembre 2018

Monsieur le Président, présente le rapport,
Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le Procès-Verbal du Conseil Communautaire lors de sa réunion le 18 Décembre 2018

4. CC190205-04 Remplacement de Madame RIBET

Monsieur le Président, présente le rapport,
Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **DESIGNE** Mme Marie Louise OSTROWSKI représentante d'Ardenne Métropole au sein de l'Office communautaire du tourisme
- **DESIGNE** Mme Marie Louise OSTROWSKI membre au sein du Conseil d'administration du collègue Jean Rogissart à NOUZONVILLE
- **DESIGNE** Mme Marie Louise OSTROWSKI au sein du Syndicat Mixte de Traitement des déchets Ardennais VALODEA
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

5. CC190205-06 Modification du Tableau des Effectifs

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-Président, présente le rapport,
Après en avoir délibéré,
Sur 84 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs d'Ardenne Métropole.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

6. CC190205-07 Mise à jour du régime indemnitaire du personnel d'Ardenne Métropole

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-Président, présente le rapport,
Après en avoir délibéré,
Sur 86 membres présents et 11 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à jour du régime indemnitaire du personnel d'Ardenne Métropole.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

7. CC190205-07 Convention de mutualisation des Systèmes d'Information Géographiques entre de Conseil Départemental des Ardennes et Ardenne Métropole

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport,

M. Gérard KRAUSS indique qu'il serait souhaitable d'illustrer par un exemple l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG).

Monsieur Arnaud WUATELET explique à titre d'exemple que le réseau d'eau et d'assainissement ou encore la voirie relèvent des SIG. Il précise que le SIG permet la centralisation des données spatiales ce qui évite de solliciter chaque service lors de la réalisation de travaux ou d'aménagement.

Madame Maryse FLORES fait l'intervention suivante : « La ville de Charleville-Mézières est à l'initiative de ce service. Elle est signataire d'une convention avec l'agglomération. Ce qui me paraît anormal c'est que vous n'attendiez pas l'avis de la ville de Charleville-Mézières. Ce dossier n'est même pas passé en Conseil Municipal et nous n'avons pas la position du Conseil Municipal carolo.

D'autre part sur les postes ce n'est pas clair. Sur le budget non plus. Concernant le fonctionnement, qui va évaluer les agents ? Seront-ils sous l'autorité du Conseil Départemental ? Il y aura des suppressions de postes pour l'agglomération. Est-ce que le matériel est repris par le Conseil Départemental ?

Monsieur le Président indique que ce projet sera également examiné au Conseil Municipal de Charleville-Mézières. Ce rapport ayant reçu un avis défavorable de la part du Comité Technique de la ville de Charleville-Mézières, il a par conséquent, été retiré de l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. Monsieur le Président ajoute que le Comité Technique sera prochainement invité à se prononcer sur ce projet.

Monsieur Arnaud WUATELET indique que la convention de mutualisation des SIG prévoit un recrutement par Ardenne Métropole qui est par ailleurs, en cours. Il précise qu'il ne peut pas y avoir de suppression de poste puisque à l'heure actuelle il n'existe plus de poste.

Monsieur André GODIN indique qu'il a déjà eu l'occasion dans sa vie professionnelle de travailler sur ce genre d'outil et estime que la mutualisation des SIG est une bonne idée. Cependant, Monsieur GODIN évoque un problème quant à l'actualisation des données disponibles.

Monsieur le Président répond qu'il reviendra à chaque gestionnaire de couche métier, d'actualiser les informations.

Après en avoir délibéré,
Sur 86 membres présents et 11 pouvoirs,
A l'unanimité moins 2 abstentions

- **APPROUVE** le projet de convention de mutualisation de la fonction Système d'Information Géographique entre le Conseil Départemental des Ardennes et Ardenne Métropole

8. CC190205-08 Déclaration d'intérêt communautaire – Création d'un musée à Sedan

Madame Elisabeth HUSSON, Vice-Présidente, présente le rapport,

Monsieur le Président indique que dans le cadre de sa compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs », Ardenne Métropole a la possibilité de lister un projet supplémentaire comme elle l'a fait pour la salle ARENA. Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'un projet de long terme qui doit commencer par la prise d'intérêt.

Monsieur Guillaume LUCZKA souhaite avoir davantage d'informations sur le Projet Scientifique et Culturel ainsi que sur le contenu des collections pour le futur musée car il s'interroge sur d'éventuelles redondances avec d'autres musées.

Monsieur Jean-Christophe CHANOT se demande si la création d'un musée à Sedan ne relève pas de la compétence « aménagement » du tourisme départemental. Monsieur CHANOT souhaite savoir si un autre lieu n'aurait pas pu être choisi, comme par exemple le Château Fort.

Monsieur le Président indique qu'Ardenne Métropole est compétente pour la « construction, aménagement entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs » et que le Conseil Communautaire a la possibilité de lister les projets et équipements relevant de cette compétence.

Monsieur Didier HERBILLON indique que les collections sont diverses mais composées essentiellement de peintures militaires du 19^{ème} siècle. Un panorama de la guerre de 1870 est actuellement exposé au Château. D'autres collections sont liées à la période médiévale. Il explique que l'objectif est de présenter l'histoire de la ville. Monsieur HERBILLON ajoute que ce futur musée sera très différent du Musée Guerre et Paix, qui par ailleurs, expose déjà des collections prêtées par Sedan. Le but est de donner à ce futur musée une dimension internationale ce qui aurait des retombées économiques très positives pour l'emploi. Monsieur HERBILLON indique que cet équipement doit rayonner sur l'ensemble du territoire.

S'agissant du lieu, il explique que le Château Fort de Sedan n'est pas un musée mais un centre d'interprétation du bâtiment et de l'Histoire ; et que c'est un parcours. Monsieur HERBILLON ajoute que le lieu choisi pour le futur musée est idéal car un parking de 250 places se trouve à proximité. Il s'agit d'un lieu stratégique qui n'a pas été choisi par hasard.

Madame Maryse FLORES fait l'intervention suivante : « C'est un très beau projet cette création de musée, à différents titres, culturel, économique, social, et j'y souscris pleinement. Cependant le musée de Sedan va être communautaire alors que pour Charleville ce n'est pas le cas. Je me pose la question et je vous la pose : Quel sera le devenir des 3 établissements carolos : Le musée Rimbaud, le musée de l'Ardenne et la Maison des Ailleurs ? »

Monsieur le Président indique qu'effectivement cela serait incohérent que les autres musées demeurent de la compétence communale. Monsieur le Président explique que la tendance est plutôt à la communautarisation. Il précise que ces transferts pourront être réfléchis et étudiés Il termine en indiquant que, comme cela a été fait pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental, les charges et les ressources sont transférées avec la compétence.

Monsieur Robert COLSON indique qu'à son sens les choses sont faites à l'envers. Il précise qu'il serait préférable dans un premier temps, de procéder aux transferts de compétences du musée Rimbaud, du musée de l'Ardenne ainsi que de la Maison des Ailleurs, et dans un second temps, de créer le musée à Sedan. Monsieur COLSON indique qu'il serait davantage favorable à un fond de concours à la ville de Sedan pour la création d'un musée plutôt qu'à une déclaration d'intérêt communautaire. Monsieur COLSON ajoute qu'Ardenne Métropole doit avoir une vision des transferts des charges et des ressources avant de déclarer le musée d'intérêt communautaire.

Monsieur le Président indique qu'il est possible aujourd'hui de prendre la décision sur la déclaration d'intérêt communautaire puis de décider plus tard de la suite à donner au projet en fonction de l'évaluation des coûts.

Monsieur Robert COLSON indique qu'Ardenne Métropole pourrait verser un fond de concours comme elle l'a fait pour Warcq sans modifier l'intérêt communautaire.

Monsieur le Président explique qu'à chaque étape de l'évolution du projet, chacune des décisions seront soumises au vote. Monsieur le Président indique que cela n'est pas possible car il faut d'abord qu'Ardenne Métropole ait la compétence juridique pour étudier la faisabilité de ce projet. Monsieur le Président ajoute que le patrimoine du département des Ardennes n'est pas suffisamment valorisé.

Monsieur Didier HERBILLON confirme qu'Ardenne Métropole ne peut pas étudier la faisabilité du projet tant qu'elle n'est pas compétente. Il ajoute qu'aujourd'hui, personne ne peut dire ce que sera exactement le musée à Sedan car le Projet Scientifique et Culturel est juste une base de travail.

Un élu souhaite savoir si l'acte de cession suivra aussitôt la vente.

Monsieur le Président répond qu'il est envisagé une cession pour l'euro symbolique.

Monsieur Daniel MARTINOT souligne que la ville de Sedan a une grande Histoire qu'il ne faut pas oublier.

Monsieur Bertrand BONHOMME fait l'intervention suivante : «En 2008, Monsieur le Maire de Sedan avait un projet fort intéressant pour la ville, à savoir la création d'un musée Orsay II sur le site de l'ancien Tapis Point de Sedan.

Nous avons toutefois fait la remarque à l'époque qu'il n'y aurait aucune place de stationnement pour accueillir les 200 000 visiteurs annuels envisagés...Au-delà du site d'implantation, cela aurait permis de faire un axe Louvre Lens (450 000 visiteurs) et le Centre Pompidou à Metz (345 000 visiteurs). À comparer avec

nos 58 000 visiteurs du château fort (100 000 sur Bouillon...), cette bonne initiative aurait drainé des touristes et cela aurait été bon pour les hôtels et restaurants du Sedanais.

La réponse des administrateurs du Musée d'Orsay à Paris n'a jamais été très claire. En 2008, 270 000 euros ont permis d'acheter le local du Boulevard Depaquit. Et rien n'a été entrepris depuis 10 ans ! À la fermeture du garage Renault est venu un nouveau projet de musée. L'idée initiale était de récupérer les collections du musée Guerre et Paix de Novion-Porcien, à l'époque non refait et tombé en désuétude.

Encore une fois débouté, Monsieur le Maire destine maintenant ce lieu à accueillir un Projet Scientifique et Culturel avec les collections du château fort, non présentées au public, et notamment des peintures militaires du XIX siècle. Si nous étions une ville riche, nous trouverions cette idée réjouissante, le musée de la ville ayant été détruit le 13 mai 1940. Avec un taux de pauvreté de 32% et 3 702 habitants qui ont quitté notre ville depuis 1999, ce projet n'est pas une priorité. Nous préférons y implanter un Pôle Affaires à partir de 2020 ».

Par conséquent, Monsieur BONHOMME indique qu'il votera contre ce projet et ajoute qu'il serait de bon ton de le retirer et de le représenter dans 1 an une fois les élections municipales terminées.

Monsieur le Président explique que chaque élu a le devoir de mener son mandat jusqu'au bout et qu'il n'est pas possible de stopper toutes les actions à l'approche des élections.

Monsieur Didier HERBILLON indique que la ville de Sedan a acheté ce terrain sur lequel se trouve le garage Renault pour éviter, lors de la vente aux enchères, que les ferrailleurs n'emportent ce site. Monsieur HERBILLON explique qu'à l'époque, la municipalité a été prise de court et n'avait pas de projet pour ce terrain. S'agissant du Château Fort de Sedan, Monsieur HERBILLON précise qu'il compte désormais 56 emplois et que 250 000 personnes transitent chaque année par ce site. Il ajoute que le Château Fort prépare actuellement une exposition « Playmobil » qui, l'année précédente, avait rencontré un grand succès.

Monsieur Jean-Pierre RENVOY indique que le conseil communautaire n'est pas le lieu de lancement d'une campagne électorale mais un lieu de travail.

Madame Rachelle LOUIS indique que 95% des amis Facebook de Monsieur BONHOMME ne représentent pas 95% des sedanais.

Suite aux différentes remarques sur l'acte de cession, Monsieur le Président propose de mettre aux voix le rapport en retirant le vote de l'acte de cession à titre gratuit du Garage Renault.

Après en avoir délibéré,

Sur 87 membres présents et 11 pouvoirs,

A la majorité moins 3 contres et 2 abstentions

- **APPROUVE** la déclaration d'intérêt communautaire, au titre de la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs », pour la création d'un musée à Sedan.
- **APPROUVE** l'engagement des études nécessaires à la programmation architecturale et muséographique du projet, sous réserve de l'inscription préalable des crédits au budget
- **APPROUVE** le principe de mise à disposition de la conservatrice du musée de la ville de Sedan durant la phase d'élaboration du projet de création du musée
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mener toutes démarches et à signer tout acte permettant l'application de la présente délibération.

9. CC190205-09 Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée concernant les travaux de restauration et d'entretien des affluents de La Chiers sur le territoire d'Ardenne Métropole

Monsieur Patrick DUTERTRE, Vice-Président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,

Sur 87 membres présents et 11 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative aux travaux de restauration et d'entretien des affluents de la Chiers sur le territoire d'Ardenne Métropole

10. CC190205-10 Programme pluriannuel de travaux d'eau et d'assainissement 2019-2020-2021

Monsieur Patrick DUTERTRE, Vice-Président, présente le rapport,

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'une bonne illustration de la solidarité d'Ardenne Métropole au quotidien. Monsieur le Président ajoute qu'il est fier qu'Ardenne Métropole engage des travaux à hauteur de 1 million d'euros pour une petite commune. Ce faisant, il souligne que la taille de la commune n'entre pas en

ligne de compte pour les projets portés par Ardenne Métropole. Il précise que sans Ardenne Métropole, certaines communes auraient dû s'endetter de manière très importante. Monsieur le Président ajoute que d'autres communes attendent une aide similaire et que des discussions sont encore en cours. Monsieur le Président estime que ce genre de solidarité est une manière pour Ardenne Métropole, d'exister de manière concrète vis à vis de ses citoyens.

Monsieur Daniel MARTINOT souhaite remercier les services de l'eau qui sont intervenus pour les fuites sur le territoire de la commune de FAGNON. Il précise que les services sont compétents et qu'il y a beaucoup de réunion.

Monsieur le Président évoque les mécontentements que certaines communes ont pu manifester par le passé concernant l'intervention des services. Monsieur le Président fait le constat que la qualité des interventions s'est améliorée.

Après en avoir délibéré,
Sur 86 membres présents et 11 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme triennal de travaux d'eau et d'assainissement collectif proposé pour 2019, 2020 et 2021 ;
- **APPROUVE** sa révision annuelle ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les montants correspondants sur les budgets annexes 2019 de l'eau et de l'assainissement collectif.

11. CC190205-11 Programme partenarial avec l'agence d'urbanisme

Monsieur Jean François FREROT, Président de Commission, présente le rapport,

Messieurs RAVIGNON Boris, HERBILLON Didier, DUPUY Jérémy, Patrick FOSTIER, DEBAIFFE Ghislain et Mesdames MOSER Marie-José, JOSEPH Else, LOUIS Rachelle ne prennent pas part au vote.

Monsieur FREROT regrette que seulement deux élus aient été présents lors de la quatrième commission.

Monsieur le Président indique qu'effectivement certains membres n'ont pas reçu l'invitation et que les conditions climatiques étaient difficiles.

Monsieur le Président précise qu'Ardenne Métropole est en négociation avec l'agence d'urbanisme de Reims pour qu'il y ait une antenne sur le territoire communautaire. Cela existe dans d'autres collectivités et fonctionne très bien.

Après en avoir délibéré,
Sur 86 membres présents et 11 pouvoirs,
A l'unanimité moins 1 abstention

- **APPROUVE** la proposition de programme partenarial avec à l'agence d'urbanisme au titre de l'année 2019

12. CC190205-12 Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Pouru-aux-Bois - Avis

Monsieur Didier HERBILLON, Vice-président, présente le rapport.

Monsieur Gérard KRAUSS ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré,
Sur 86 membres présents et 11 pouvoirs
A l'unanimité moins 1 abstention

- **EMET** un avis favorable pour le PLU de Pouru-aux-Bois sous réserve d'intégrer les remarques exposées ci-avant,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

13. CC190205-13 Convention d'objectifs et de moyens avec l'office communautaire du tourisme

Monsieur le Président, présente le rapport,

Monsieur Bertrand BONHOMME indique qu'il peut lire dans le rapport une augmentation des moyens de l'Office du Tourisme cependant il précise qu'en pratique il en va autrement. Monsieur BONHOMME fait le constat que les plages d'ouverture au public ont été réduites. Il indique que le nombre de nuitées concerne surtout des déplacements professionnels générés par la centrale nucléaire de Chooz.

Monsieur le Président indique qu'Ardenne Métropole a une vocation touristique en raison des atouts naturels importants sur son territoire. Monsieur le Président ajoute que les touristes viennent essentiellement du BENELUX et d'Allemagne. Il indique également que le climat pluvieux ne doit pas faire obstacle au développement d'un tourisme de qualité. Monsieur le Président ajoute qu'il faut opérer une mutation des mentalités. Il souligne que le tourisme d'affaire est une composante du tourisme et qu'il faut en profiter. Monsieur le Président indique qu'en termes de parcs d'hébergements, Ardenne Métropole doit améliorer son offre. Monsieur le Président précise que même si le territoire communautaire a été pendant des décennies, un territoire industriel, ce n'est pas pour cette raison que désormais Ardenne Métropole ne peut pas développer un tourisme de qualité.

Raymonde MAHUT, Patrick FOSTIER, Alain BEAUFEY,
Evelyne LANDART, Christophe HELLER, Rachelle LOUIS, Joëlle MAJCHRZAK, René GREGOIRE et
André MARQUET, Marie-José MOSER ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré,
Sur 86 membres présents et 11 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs avec l'office de tourisme CHARLEVILLE-MEZIERES / SEDAN
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la présente convention

14. CC190205-14 Lancement d'une étude pré-opérationnelle

Madame Marie-José MOSER, Vice-présidente, présente le rapport,
Après en avoir délibéré,
Sur 86 membres présents et 11 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le lancement d'une étude pré-opérationnelle en vue de la mise en œuvre d'une OPAH Cœur de ville sur les cœurs historiques et faubourgs de Charleville-Mézières
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

15. CC190205-15 Création d'une offre d'hébergement intergénérationnel

Madame Marie-José MOSER, Vice-présidente, présente le rapport,

Monsieur le Président indique que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) est un acteur qu'Ardenne Métropole connaît bien. Il précise que même si le « D » dans sa dénomination signifie Départementale, les 2/3 de l'activité de l'ADIL sont en lien avec les projets soutenus par Ardenne Métropole. Monsieur le Président ajoute que l'ADIL doit maintenant réussir la communication pour que l'offre et la demande se rencontrent.

Monsieur Guillaume LUCZKA indique que le rapport ne fait pas mention de la région alors qu'il y a déjà un dispositif similaire. Il ajoute qu'Ardenne Métropole gagnerait à travailler en coopération avec les services de la région.

Monsieur le Président indique que le dispositif existant est réservé aux jeunes de la mission locale qui sont sur le marché de l'emploi alors que le projet porté par l'ADIL vise les étudiants. Il ajoute qu'un travail en concertation avec la Région est bien sûr envisagé, comme c'est très souvent le cas pour les projets d'Ardenne Métropole.

Après en avoir délibéré,
Sur 86 membres présents et 11 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de création d'une offre d'hébergement intergénérationnel chez l'habitant gérée par l'ADIL 08
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

16. CC190205-16 Attributions de compensation prévisionnelles

Monsieur Michel NORMAND, Vice-Président, présente le rapport,

Monsieur Bertrand BONHOMME indique que certaines informations n'ont pas été communiquées lors de la première commission.

Monsieur Michel NORMAND répond qu'il s'agit bien là d'attributions de compensation prévisionnelles et que c'est à la Commission Locale Evaluation Charges Transférées (CLECT) que revient le contrôle de ces attributions.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit presque d'un aléa annuel de ce dispositif et que la CLECT regardera cela en détail. Il ajoute que le compte rendu de la CLECT est d'ailleurs envoyé aux communes pour qu'elles le votent.

Après en avoir délibéré,

Sur 86 membres présents et 11 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les montants prévisionnels des attributions de compensations selon les éléments du présent rapport, pour un total de **14 154 649 € en dépenses et 9 868 € en recettes**
- **APPROUVE** le principe du versement des attributions de compensation aux communes par douzièmes répartis de février à décembre,
- **PREND ACTE** que les montants pourront être révisés en cours d'année, dans le respect de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts et après avis de la CLECT.